

**Plan de Prévention du
Risque inondation
Meuse aval**

**Cartographie réglementaire
Commune de Saint-Laurent
Planche n° 3**

PRÉFET
DES ARDENNES



Direction
départementale
des territoires

Légende

- Zone urbanisée - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone urbanisée - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone urbanisée en site patrimonial remarquable - hauteur de l'eau > 1 m
- Zone naturelle bâtie - hauteur de l'eau < 1 m
- Zone naturelle
- Zone d'exception
- Zone arrière digne
- Cote de crue centennale
- Sens d'écoulement de la Meuse
- Sections cadastrales

Plan de Prévention du
Risque Inondation
N° 2022-011 D.V. 13/09/2022
A. Chérelle-Mézière, le 13/09/2022
Le préfet des Ardennes
A. B. MOUQUET

Janvier 2022
Echelle: 1/2.000

